



Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 avril 2017
Formulaire de vote par correspondance ou par procuration

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration est disponible sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : [www.societegenerale.com](#)

Il est également possible de télécharger le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en cliquant sur le lien « Formulaire de vote » situé en haut à droite de la page d'accueil du site Internet de la société.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit être rempli et signé par le titulaire des actions ou par le mandataire habilité à représenter le titulaire des actions. Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit être accompagné de la preuve de la détention des actions au jour de l'Assemblée Générale.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit être remis à la Société Générale, à l'adresse suivante : Société Générale, Service des Actions, 10 rue de la Harpe, 75004 Paris.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit être remis à la Société Générale, à l'adresse suivante : Société Générale, Service des Actions, 10 rue de la Harpe, 75004 Paris.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit être remis à la Société Générale, à l'adresse suivante : Société Générale, Service des Actions, 10 rue de la Harpe, 75004 Paris.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit être remis à la Société Générale, à l'adresse suivante : Société Générale, Service des Actions, 10 rue de la Harpe, 75004 Paris.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit être remis à la Société Générale, à l'adresse suivante : Société Générale, Service des Actions, 10 rue de la Harpe, 75004 Paris.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit être remis à la Société Générale, à l'adresse suivante : Société Générale, Service des Actions, 10 rue de la Harpe, 75004 Paris.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit être remis à la Société Générale, à l'adresse suivante : Société Générale, Service des Actions, 10 rue de la Harpe, 75004 Paris.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit être remis à la Société Générale, à l'adresse suivante : Société Générale, Service des Actions, 10 rue de la Harpe, 75004 Paris.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit être remis à la Société Générale, à l'adresse suivante : Société Générale, Service des Actions, 10 rue de la Harpe, 75004 Paris.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit être remis à la Société Générale, à l'adresse suivante : Société Générale, Service des Actions, 10 rue de la Harpe, 75004 Paris.

informations relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 avril 2017, sont disponibles sur le site Internet de la société :

Tous les formulaires de vote par correspondance ou par procuration expédiés par la poste devront être reçus la veille de l'Assemblée, avant 15 heures (heure de Paris) par :

- la **Société Générale**, à l'adresse suivante :

se side
date and sign at the bottom of the form
and sign at the bottom of the form.
low.

- FOR COMPANY'S USE ONLY

Vote simple
Single vote

Vote double
Double vote

UNE POJVOIR À : Cf. au verso (4)
BY APPOINT: See reverse (4)

du Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

es sont directement retournées à votre banque.
directly returned to your bank.

t être adressées à l'établissement concerné
Cf au verso (1)
have to be notified to relevant institution,
reverse (1)

**JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

OUI / NOT/NE
Yes Abs/Abs

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	A
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

me adresser à votre banque pour le versement de la somme de 100 000 F CFA.

1000 / 1000

CONDITIONS D'UTILISATION DU FORMULAIRE

1) GÉNÉRALITÉS

Le formulaire adressé pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (article R. 22577-6 alinéa 3 du Code de Commerce).

Le signataire doit renseigner ses nom, prénom et qualité (exemple : Administrateur, legal, Tutor, etc.) et le formulaire de vote.

2) STATUTS CONSTITUANTS

Le formulaire peut se faire le jour de la tenue de l'assemblée par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le porteur avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ;

En outre, le cas échéant, la révocation des mandats est écrite et communiquée à la société. Les conditions du présent alinéa sont précisées par décret en Conseil d'Etat.

3) GÉNÉRALISATION

4) LE PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PCIS)

Le formulaire peut se faire le jour de la tenue de l'assemblée par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le porteur avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

5) LE PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PCIS)

Le formulaire peut se faire le jour de la tenue de l'assemblée par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le porteur avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Le formulaire peut se faire le jour de la tenue de l'assemblée par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le porteur avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ;

En outre, le cas échéant, la révocation des mandats est écrite et communiquée à la société. Les conditions du présent alinéa sont précisées par décret en Conseil d'Etat.

Le formulaire peut se faire le jour de la tenue de l'assemblée par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le porteur avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Le formulaire peut se faire le jour de la tenue de l'assemblée par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le porteur avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Le formulaire peut se faire le jour de la tenue de l'assemblée par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le porteur avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Le formulaire peut se faire le jour de la tenue de l'assemblée par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le porteur avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.